

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 mars 2024

Date de l'affichage : 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 45 + 1 suppléé + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 53

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES POUR RISQUES ET CHARGES

Numéro de la Délibération : 280324-DC-37

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Carine LUGEZ, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrice CREPY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Carine LUGEZ par M. Olivier DOUCHET.
- M. Patrice GOUIN par M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER par M. David LAZARUS.
- Mme Nathalie SABOT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Maud MATHONAT par Mme Marie-France SERRA.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES
POUR RISQUES ET CHARGES**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2-29° et R.2321-3 qui disposent qu'une provision doit être constituée par délibération de l'Assemblée délibérante notamment lors de l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité engageant un risque financier ;
- L'avis de la commission des finances du 21 mars 2024 ;

Considérant :

- L'application du principe comptable de prudence et de provisionnement visant à constater une dépréciation ou un risque ;
- L'existence de deux litiges visant à contester les titres de recettes émis par la CCT à l'encontre de débiteurs pour la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), la collectivité a souhaité mettre en œuvre deux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant dont le risque est estimé respectivement à 220 000 euros et à 65 187,50 € ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **CONSTITUE** deux provisions semi-budgétaires pour risques et charges respectivement de 220 000 € et de 65 187,50 € ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe assainissement.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240328-280324-DC-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024
Affichage : 02/04/2024